



Dublin, le 14 juillet 2011

Déclaration de la Commission européenne, de la BCE et du FMI relative à la mission d'examen en Irlande

Des équipes formées d'experts de la Commission européenne, de la Banque centrale européenne (BCE) et du Fonds monétaire international (FMI) se sont rendues à Dublin du 6 au 14 juillet pour procéder à l'examen trimestriel régulier du programme économique du gouvernement irlandais. Les objectifs de ce programme consistent à remédier aux faiblesses du secteur financier et à placer l'économie irlandaise sur une trajectoire de croissance durable, de finances publiques saines et de création d'emplois, tout en protégeant les catégories de la population les plus pauvres et les plus vulnérables.

Selon l'évaluation des experts, le **programme est sur la bonne voie et dispose des financements nécessaires**. Les autorités ont poursuivi avec constance la mise en œuvre du programme. Les tensions sur les marchés des obligations souveraines se sont intensifiées au cours de l'examen, mais le financement du programme amortit l'incidence de ce choc sur l'économie et les finances publiques irlandaises. La poursuite de la mise en œuvre résolue des mesures sera importante pour limiter les effets de contagion potentiels.

Les évolutions récentes vont dans le sens d'un retour à une croissance positive en 2011. Le PIB en volume s'est stabilisé sur un an au premier trimestre, et une croissance modeste est attendue en 2011. La vigueur des exportations, favorisée par les progrès réalisés pour regagner la compétitivité perdue, devrait continuer d'alimenter la reprise même si la demande intérieure va continuer de se contracter. La croissance devrait se renforcer l'année prochaine et au-delà avec la généralisation de la reprise et ses répercussions sur le marché du travail.

Des réformes sont actuellement mises en œuvre pour rétablir le bon fonctionnement du **secteur bancaire**. La restructuration des banques est en avance sur le calendrier, les fusions d'*Allied Irish Banks* avec *EBS Building Society* et de *l'Anglo Irish Bank* avec *INBS* étant

déjà réalisées. Le renouvellement des conseils d'administration et des dirigeants des banques est en cours, et la recapitalisation des banques nationales devrait être achevée fin juillet, le coût budgétaire de ces mesures étant réduit grâce au partage de la charge avec les détenteurs de dette subordonnée. La réduction du levier d'endettement des banques est en cours et aboutira à un système bancaire plus petit et plus robuste tout en évitant de procéder à des cessions à prix bradés.

Sur le **plan budgétaire**, le déficit cumulé du premier semestre est nettement inférieur au plafond du programme. Le déficit budgétaire devrait s'établir en-deçà de 10,5 % du PIB en 2011. Les autorités irlandaises ont institué un conseil consultatif budgétaire (*Irish Fiscal Advisory Council*) chargé de réaliser une évaluation indépendante des finances publiques. Plus tard dans l'année, les autorités vont publier un plan d'assainissement budgétaire à moyen terme pour la période 2012-2015, comportant un ajustement des recettes et des dépenses compatible avec un objectif de déficit public inférieur à 3 % du PIB en 2015, s'appuyant sur les conclusions de l'examen global des dépenses actuellement en cours.

Les autorités proposent des **réformes structurelles assorties d'objectifs**. Pour renforcer les créations d'emplois, le gouvernement travaille avec les partenaires sociaux à l'élaboration de programmes de réforme relatifs aux accords salariaux sectoriels, concernant les secteurs dans lesquels le chômage a tendance à être élevé. Le gouvernement envisage également d'introduire des changements d'ordre législatif en vue de supprimer les restrictions aux échanges et à la concurrence dans les secteurs protégés comme les professions juridiques, les services médicaux et le secteur pharmaceutique, afin de réduire les coûts et de soutenir le pouvoir d'achat.

Le programme mis en œuvre par le gouvernement irlandais s'appuie sur des prêts de l'Union européenne et de ses États membres, à hauteur de 45,0 milliards d'euros, et sur un mécanisme élargi de crédit du FMI, d'un montant de 22,5 milliards d'euros. La contribution de l'Irlande s'élève à 17,5 milliards d'euros. L'adoption des conclusions de cet examen permettra le versement de 4,0 milliards d'euros pour ce trimestre (2,5 milliards par l'UE et 1,5 milliard par le FMI). Des ressources supplémentaires de l'ordre de 0,5 milliard d'euros devraient également être versées au titre de l'accord de prêt bilatéral avec le Royaume-Uni au troisième trimestre. La mission en vue du prochain rapport sur l'avancement du programme est prévue en octobre 2011.

Contacts :

Commission européenne (CE)

Amadeu Altafaj Tardio

Tél. : +32 498 952658

Courriel : Amadeu.ALTAFAJ-Tardio@ec.europa.eu

Fonds monétaire international (FMI)

Olga Stankova

Tél. : +1 202 651 1664

Courriel : ostankova@imf.org

Banque centrale européenne (BCE)

William Lelieveldt

Tél. : +49 1702279090

Courriel : william.lelieveldt@ecb.europa.eu